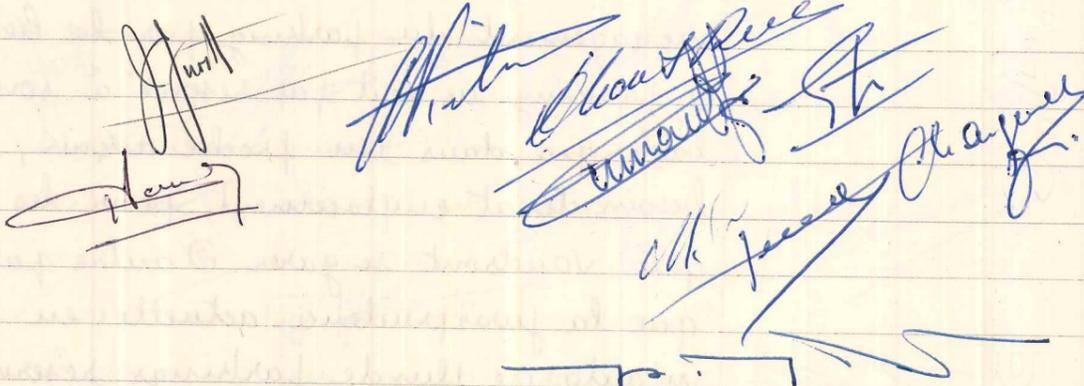


Depôts et Consignations.

Accord du Foncier pour la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement grâce à l'intervention de Monsieur Renaudin que le Maire remerciera.

Le Maire est autorisé à signer la police garantissant les risques mineurs incombant à la Commune dans l'emploi des sapeurs-pompiers bénévoles, l'Etat prenant désormais la garantie des gros risques.

La séance est levée à 21 heures 15



A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'M. Bouet', 'M. Violette', 'M. Chaugenet', 'M. Firouflet', 'M. Dhont', 'M. Legrand', 'M. Goudy', 'M. Burnant', 'M. Gilles', and 'M. Hot'. Some signatures are crossed out with diagonal lines.

Séance du Conseil Municipal du dix-huit juin mil neuf cent soixante six.

Le dix huit juin mil neuf cent soixante six à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents: M. Robert Maire, Judith Adjoint, Mice, Bouet, Violette, Chaugenet, Firouflet, Dhont, Legrand, Goudy, Burnant, Gilles, Hot.

Absents: M. Baulieu, Rabier qui donne pouvoir à M. Judith Roy qui donne pouvoir à M. Mice.

Secrétaire: M. Bouet.

Le Maire ouvre la séance et fait donner lecture du compte-rendu de la session précédente.

Une modification est apportée à l'acquisition de la machine ADREMA. On supprime la marque et on laisse subsister l'achat de la machine, sans rien d'autre, car on a contacté

plusieurs maisons et il convient d'exercer un choix. On a bien pensé à se grouper à plusieurs communes pour cette acquisition, mais on renonce à cette idée difficilement exploitable.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Monsieur Philippe Rabier, qui vient d'être père d'une petite fille.

Il adresse également ses félicitations aux sapeurs-pompiers pour leurs services. Ils se sont réunis trois fois par semaine pour leurs cours d'asphyxie. Tous les cinq ont été admis et en bon rang, c'est un exemple certain d'assiduité et de ténacité.

Le Maire appelle ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chemin de l'Abreuvoir - Garages :

Lecture du rapport de Monsieur Judith :

Le 17 Juin à 9^h 30, j'ai reçu Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural, Monsieur Lebry délégué par Monsieur Ridolphi, Monsieur Boudrier, Directeur du Centre de Repas du Comité d'Établissement de la R.N.V.R. était présent. Nous nous sommes rendus à l'Abreuvoir pour examiner "de visu" le lieu de construction du mur. Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural a demandé que le mur parte de l'angle de la maison Klein et aboutisse à l'escalier de pierre bordant la propriété du Comité d'Établissement de la R.N.V.R. Ce mur sera donc construit en retrait de celui primitivement prévu. Sur mon observation de prévoir une possibilité de débarquement de matériaux, Monsieur l'Ingénieur a retorqué que l'escalier de pierre à l'ouest pourrait être utilisé et que d'ailleurs les matériaux pourraient être embarqués ou débarqués par dessus le mur. L'architecte du Comité d'Établissement de la R.N.V.R. établira un projet avec plan qui sera remis à la Maire pour être joint au projet principal. Monsieur Bouchier a renouvelé l'assurance qu'il avait déjà donnée de procéder au dévasement de la partie encombrée.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Judith, à la suite de la visite de l'Ingénieur du Génie Rural, Monsieur Lebry, le Conseil décide d'attendre les plans qui doivent être présentés par cet ingénieur et acceptés par le Comité d'Établissement de la R.N.V.R., pour prendre sa décision.

Station de pompage :

Lecture du rapport de Monsieur Judith

Le 17 Juin, en compagnie de Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural, je me suis rendu au lieu dit "Le Goblet" où doit être édifié le réservoir de 2000 m³ et pratiqué un forage. Nous avons reconnu l'inconvénient qu'il y aurait de faire une emprise sur la grande parcelle n° 29 dont Monsieur Désir est propriétaire depuis moins de 5 ans, et nous avons retenu la parcelle n° 121 qui aboutit entre la propriété Oreival et la propriété Quiau, le niveau étant dans sa partie haute sensiblement le même que celui de la partie de la parcelle 29 initialement envisagée. L'utilisation de la parcelle 121 aura pour avantage (le propriétaire étant vendeur, la transaction ne subira aucun retard) de diminuer la longueur de la canalisation d'alimentation comparativement au premier projet. Cette canalisation ne rencontrant pas d'entrave notable puisqu'elle débouche sur RN 191, après le franchissement d'un petit bois appartenant à M^{me} Quiau alors que dans l'éventualité du premier projet, elle aurait eu un parcours assez long à travers des propriétés bâties ou en jardins. La façade de la parcelle 121, propriété de Monsieur Kerfaut, qui est d'environ 20 mètres semble suffisante à Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural; au cas où elle se révélerait insuffisante nous aurions la possibilité d'acquiescer la parcelle voisine qui appartient à Monsieur Olbrigh.

Bien qu'il est prescrit pour le forage s'ouvrant le 27 juin pour se terminer le 7 juillet, le laps de temps qui va s'écouler de ce jour à la date d'ouverture, sera, pense Monsieur l'Ingénieur, suffisant pour la modification du plan.

Le Conseil après avoir entendu le rapport de Monsieur Judith, sur la position du terrain à prospecter pour établir le nouveau forage du futur château d'eau, décide l'acquisition de la parcelle n° 677, d'une surface de 20 ares 52, pour laquelle le propriétaire propose un prix d'environ 12,50 Francs le mètre.

Monsieur Gilles nous fera parvenir l'option.

Dans l'attente de l'établissement de ce forage, le Lieutenant de Pompiers, demande l'installation d'une pompe plus puissante parce que le débit actuel est insuffisant pour couvrir en tout temps le risque d'incendie. Il demande qu'une démarche énergique soit faite auprès de la Lyonnaise pour qu'elle assure un débit de 60 à 70 m³.

Le Conseil à la demande de Monsieur Goudy, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dhont, prie son Maire d'intervenir avec la plus grande énergie afin d'obtenir éventuellement le remplacement de la pompe de 40 m³ horaire par une pompe de 70 m³, ce que l'actuel forage semble permettre. On obtiendrait ainsi une distribution d'eau améliorée, et en cas de sinistre le réservoir qui fait 300 mètres cubes serait rempli plus rapidement.

Enquête sur le déclassement du Sentier rural n° 29, dit du "Bois Chapet" et du Sentier rural n° 30, dit "de la Ruelle Vieille".

Avis du Commissaire - Enquêteur :

Le Commissaire - Enquêteur soussigné,
Vu les pièces du projet soumises à enquête,
Vu le procès-verbal d'enquête,
Considérant que la réclamation présentée par Madame Papillon ne présente pas un intérêt majeur pour le déclassement des 2 portions de voies considérées,
Considérant d'autre part que la rétrocession au profit de Madame Bequeuse d'une parcelle d'un terrain donné à la Commune par la Société Rivaud, pour amélioration de sa voirie, est avantageuse pour la Commune,
Est d'avis d'accorder une suite favorable à la proposition Rivaud pour le déclassement et la vente, au profit du demandeur d'une partie des :

- Sentier rural n° 29 dit du Bois Chapet
- Sentier rural n° 30 dit de la Ruelle Vieille,

Après lecture du rapport du Commissaire - Enquêteur, qui conclut au déclassement sans inconvénients, des 2 portions de voies considérées, le Conseil se prononce dans un sens favorable au déclassement des voies considérées, et à la rétrocession au profit de Madame Bequeuse, d'une parcelle de terrain donnée par la Société Rivaud à la Commune.

Il est donné lecture de la demande de Madame Papillon qui sollicite le déclassement et l'attribution à son profit du Sentier Rural n° 29 séparant sa propriété de celle de la Société Rivaud.

La Société Rivaud a été sollicitée pour donner son avis et la réponse n'est pas encore déposée.

Le Conseil décide de faire ouvrir l'enquête quand la Société Rivaud se sera manifestée.

Prefecture de l'Yonne
Direction de l'Administration communale de bureau
Vu et approuvé le 3006
Cant. Yonne le 8 juillet 1888
Le Préfet
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé illisible

Compte-rendu de la Commission des Travaux pour la réception provisoire de la Hairie :

Bureau Secrétaire :

-peinture - fenêtres - fermeture - gache manque.

Hall :

tache entre bureau Hairie - tache plafond - vernis portes et comptoirs - dessus comptoirs - taches sur les murs - interrupteurs à nettoyer - 1 cable ressort sans protection.

W.C. personnel :

interrupteur à voir - peinture cloquée - grille ventilation à nettoyer - porte sans brique.

W.C. public :

peinture - chaînette sur vasistas et fermeture - porte sans fermeture.

urinoir : écoulement eau defectueuse.

Hall d'entrée secrétaire

écoulement de l'eau - plafond - serrure - crémonne -

au ras de la porte 1 trou non bouché -

armoire électrique : 1 clef et fermeture porte - nettoyage du tableau électrique.

Debaras dessous escalier :

revoir fermeture - peinture des plintes - tapis brosse -

Bureau commissions :

portes à revoir - peintures - éclairage - camouflage -

fenêtre un champ plein sous la fenêtre.

Escalier :

rampe escalier : au pied une barre cassée - 1 bouton minuterie cassé - commande d'ouverture des chassis : il pleut dans la cage d'escalier - peinture plinte.

Office :

revoir fermeture des meubles - pierre à évier fêlée -

ouverture du chauffe eau : ne permet pas l'ouverture totale - bras de porte à ajuster - poignée.

Salle des mariages

cheminée : marbre fêlé.

Le Conseil demande que l'Architecte fasse modifier la rampe de l'escalier qui est dangereuse. Après avoir entendu l'exposé du Hairie qui rend compte de la réunion de la Commission des Travaux réunis pour l'acceptation provisoire, le Conseil insiste :

1^o pour que le Maire demande à l'Architecte l'expertise de la barre d'escalier du 2^{em} étage. Monsieur Violette est désigné pour représenter le conseil à cette expertise.

2^o il décide de supprimer la tablette extérieure prévue sur la banque, dans le bureau des secrétaires adjointes.

3^o il demande que l'entrepreneur soit mis dans l'obligation de raccorder sur 1,20 m de longueur l'écoulement du terre plein au droit de l'entrée de service de la Mairie, qui, pour le moment, n'est raccordé à rien (sinon à la cuve à mazout).

Évaluation du restaurant municipal scolaire :

Affaire du chauffage - lecture du rapport de Monsieur Judith.

- Évaluation bedue pour chauffage École Ormeteau - bantine.

La chaudière Safca Autolux en service est cataloguée 65.000 calories h., elle couvre juste les besoins normale de l'installation. Après étude de l'installation à réaliser, il faudrait une chaudière assurant une puissance cal h. de 113.000 par une température extérieure de -7°c. pour obtenir une température intérieure de +20°c.

Matériel adaptable en chaudières à grain 6/10

Safca 120 000 calories h.

Boace 125 000 "

Soeca 128 000 "

Guillot 130 000 "

Le prix de ces chaudières varie de 7.000 à 9.000 Francs (pose non comprise).

Extension de l'installation : il faudrait 11 radiateurs nouveaux, 8 dans le réfectoire, 1 dans le bureau et 2 dans le couloir. Raccordement à la nouvelle chaudière, supposée être déjà en place, prise d'installation : 10.000 à 12.000 Francs.

Il est possible d'obtenir un prêt de l'U.D.E.C.O. couvrant jusqu'à 80% du devis de l'installateur, durée : 18 mois - 3 ans - 4 ans et 5 ans ; pour 3 ans : taux annuel 9%.

Le Conseil décide de conserver le chauffage au grain.

Pour l'Entreprise son choix se fixe sur Sindese.

Il demande que Sindese dépose un devis pour une chaudière à grain.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des travaux et entendu les observations de M. Violette, Dhont, Bouet, Legrand et Giroufflet, le Conseil décide :

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale
3^e Bureau
N° 04553
Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes, le 6 OCT 1956
Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: illisible

- 1^o. de maintenir le mode de chauffage au grain de charbon,
- 2^o. de confier à l'entreprise Sindese, les travaux à faire en fonction du devis qui a été présenté et compte-tenu des modifications qui sont demandées avec une chaudière fonte de 113.000 calories, et pas de chauffage pour les locaux en retour d'équerre.
- 3^o. charge son Maire, avant d'engager les travaux, d'obtenir le nouveau devis nécessaire et donne son accord pour que la dépense soit imputée au chapitre ouvert au budget additionnel pour le restaurant municipal scolaire.

Les Portes de Paris:

Après avoir pris connaissance du Projet dressé par Monsieur Delaunay, Architecte des bâtiments de France, le Conseil estime que l'emprise en demi-cercle prévue sur les deux propriétés riveraines de Messieurs Bigot et Loienard, est très importante. Sous réserve de l'accord de ces propriétaires pour une emprise plus modeste en forme de triangle (reliant l'extrémité côté ouvert de la porte au mur existant en ligne droite), le Conseil décide d'approuver ce projet et invite le Maire à faire les démarches nécessaires à sa bonne fin.

Salle des Mariages:

Le devis présenté par Monsieur Rameau pour la réparation de la salle des mariages, s'élève à 8.500 Francs. Les peintures du ravalement extérieur à 7.000 Francs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil décide de surseoir jusqu'au dépôt du projet de budget additionnel, ne pouvant pas en l'occurrence prendre position sur de nouvelles dépenses.

Modernisation de l'éclairage public:

Après l'exposé de Monsieur Judith et les observations présentées par Messieurs Dhout, Violette, Gilles, Legrand et Couet, le Conseil décide:

- 1^o. la modernisation de l'éclairage existant dans les rues de Châtres, Banoville, Jean Jaurès, Four à chaux, du Parc, Abreuvoir, Perrichon, Route de Chevannes, Sentier Bouchet et le bas de la rue Jean Jaurès.
- 2^o. l'extension de l'éclairage public avenue de Villeroy, chemin vicinal n° 2 et chemin vicinal n° 5, Route Nationale 191, entre les

rues de Billy et le Chemin Vicinal n° 5.

3° charge Monsieur Baille, l'Ingénieur, d'établir un cahier des charges et des prescriptions spéciales.

4° invite le Maire à trouver une Baisse prêteuse pour un emprunt de 70.000 Francs et à procéder à l'instruction du dossier de prêt.

Achat d'un aspirateur pour le ménage de la Mairie:

Après diverses observations sur le modèle et la maniabilité des appareils, et aussi pour doter les écoles d'un semblable équipement le Conseil estime devoir étudier la question de l'emploi de l'aspirateur pour le ménage, en commission.

Il décide le principe de cette acquisition pour les écoles et pour la Mairie.

Devis Baudry:

Chauffage des Écoles:

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'entreprise Baudry, du 18 juin, et sur l'intervention de Monsieur Violette, qui dit que les cheminées ont été supprimées empêchant le personnel enseignant de se chauffer (mauvais état).

Le Conseil compte-tenu également de la diminution importante dans le prix proposé par l'Entreprise Baudry, décide de charger son Maire de passer commande pour un montant minimum de 19.088 Francs à l'entreprise désignée pour l'équipement complémentaire correspondant au devis n° 2410 du 21 août 1965. Les crédits seront pris sur l'article inscrit au budget au titre de la loi Baranger.

Assurance Incendie nouvelle Gendarmerie:

Le Conseil constatant l'état d'avancement des travaux de la nouvelle gendarmerie décide d'autoriser son Maire à contracter auprès de notre assureur, La Union et le Phénix Espagnol, la police d'assurances nécessaire, pour couvrir le risque. En tant que de besoin, les crédits seront inscrits au budget supplémentaire.

Il décide de renouveler aussi l'ancienne police R.C. du Marais

L'Essonne:

Monsieur Guinant rappelle que lors de la visite de la

D. A. C. 3

Vu et approuvé

Versailles, le 26 DEC 1966

Pour le Préfet

Le Directeur des A. C.

Signature illisible

Préfecture de l'Essonne

D. A. C.

1^{er} Bureau

n° 03162

Vu

Corbeil-Essonnes le 19 JUIL 1968

Le Préfet

Pour le Préfet et par Délégation

Le Directeur de l'Administration
communale

Signature illisible

de la Commission des Chemins pour la rue de l'Abreuvoir, les membres de cette Commission ont été amenés à constater la pollution des eaux de la rivière à l'endroit même où l'eau sort des bacs de décaantation des Papeteries Becoursannois. Ces bacs sont engorgés et des matières du volume d'un poing, coulent sans cesse, dans l'Essonne. Monsieur Judith répond qu'à la suite de la visite de l'Ingénieur du Génie Rural, Monsieur Sebrun, il a été mis au courant de ces observations et a répondu que les prérogatives du Génie Rural ont été étendues en la matière et que 2 usines en amont ont été reconnues, souiller l'eau de l'Essonne; des mesures prochaines allaient donc être prises pour cessation de cet état de chose.

*Lu et approuvé
Versailles le 8 fév. 1967
Le 1^{er} de part de la
Défense et de la Pom
Civile.
Le 8. février 1967*

Monsieur Dhont attire l'attention du Conseil sur les projections de produits chimiques éventuelles, en amont. Compte-tenu de cette situation, le Maire prendra contact avec les usines qui semblent susceptibles de ce cas, afin de leur demander de prendre les mesures indispensables.

Engagement des Sapeurs-Pompiers:

Monsieur Dhont fait part de ses contacts avec les corps de sapeurs-pompier. Il rappelle les responsabilités des Communes en matière de sécurité et compte tenu de l'accroissement de la population, il convient de tenir sa compagnie au complet. Il faut donc qu'il provoque des engagements de jeunes sapeurs; il demande l'autorisation au Conseil d'y procéder.

Le Conseil émet un avis favorable à ce projet et demande à la Commission des Finances de voter les crédits nécessaires à leur équipement.

Classe de neige:

*Préfecture de l'Essonne
Division de l'Administra-
tion Communale
2^o Bureau
N° 05111. Bu
Conseil. Essonne le
2 Nov 1966
P^{te} le Préfet
Le Secrétaire G^{al}*

Colonie de Vacances de Lamoura:
Monsieur Nice qui est allé s'informer sur place lit son rapport:

— "Rapport de la mission confiée à Monsieur Nice le 12 juin 1966"
Dès leur arrivée aux Bauges, le samedi 11 juin, les délégués sont pris en charge par les services des Ponts et Chaussées, qui nous conduisent auprès des responsables de la Régie Départementale des Sports d'Hiver et du Tourisme du Haut Jura (en abréviation R.H.S.).

Un premier contact avec l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et deux de ses collaborateurs, permet de se faire une idée sur les plans présentés, de ce que sera le Centre d'accueil en projet. Ensuite, une visite sur place des centres déjà existants, nous permet de se faire une opinion plus exacte sur ce qui est appelé à être réalisé.

Le Dimanche 12 juin à 9 heures, s'ouvre la Conférence, où une quarantaine de délégués, représentants divers organismes de différentes régions, se retrouvent pour étudier en détail le projet.

Et qu'il est présenté par les responsables de la B.H.S. le projet semble satisfaire l'ensemble de l'auditoire; quelques questions ou précisions demandées sont satisfaites immédiatement.

Il ressort donc que l'ensemble du Centre d'accueil serait sur un terrain de 22 Ha comportant au maximum 8 barres, le Centre étant occupé par le bâtiment destiné aux besoins collectifs et comprenant: les cuisines, l'économat, les salles à manger, l'infirmerie, l'administration, les locaux destinés au personnel et les salles de détente collectives, voir même une piscine.

Le coût total de l'opération ressort à 1.300.000.000 de Francs, et chaque barre revenant d'après le plan descriptif à 1.000.000 de Francs.

Les barres ont été conçues en partant de l'unité de sommeil située au 1^{er} étage où il existerait 8 unités de sommeil de 5 ou 6 lits, plus les sanitaires; les unités de sommeil du 2^e étage ont été conçues selon les mêmes techniques, ce qui donnerait à l'ensemble une capacité totale de 120 lits, cette capacité pouvant être accrue en jouant sur la superposition des lits. Le Rez de chaussée étant réservé aux diverses activités, à la détente et aux jeux comprend 3 petites salles, 1 bureau d'administration et des sanitaires.

Le Financement de l'opération serait assuré par la B.H.S. qui contracterait les emprunts nécessaires auprès de divers organismes prêteurs, le Conseil Général du Jura donnant sa garantie à ces emprunts.

Il appartiendrait ensuite, à chaque collectivité souscriptrice d'une barre, de rembourser à la B.H.S. les annuités et intérêts lui incombant.

L'amortissement du bâtiment central se ferait également sur les mêmes bases et en fin d'amortissement ce bâtiment central deviendrait la copropriété des différents souscripteurs.

Conclusion - Il apparaît à l'examen détaillé des documents qui nous ont été présentés, que l'opération qui nous est proposée soit d'un intérêt évident, puisqu'une fois le bâtiment souscrit l'occupation pourrait se faire, soit par des classes de nuit, soit par des classes de plein air, soit par des colonies de vacances, soit par des vacances familiales. Cette dernière formule étant d'ailleurs réalisable puisque chaque unité de sommeil comprend 5 ou 6 lits. Le financement de l'opération semble évidemment assez lourd pour notre budget, mais en prenant contact avec une ou deux communes voisines que nous pourrions intéresser à ce projet, il semble qu'en fin de compte notre intérêt est de poursuivre les négociations en vue de notre participation à la réalisation du Centre d'accueil et de vacances de Camoura. -

bu. pour être annexé à
ma décision de ce jour
Cocueil - Vallennes le 5.1.67

Le Préfet
Pour le Préfet
Signé: Bay

Monsieur le Maire fait part de la sollicitation du Maire d'Evry qui propose la formation d'un Syndicat Intercommunal pour l'équipement social de la région d'Evry.

Le Conseil se prononce favorablement pour ce Syndicat et désigne M. Robert et Mlle Alice comme membres délégués.

Il suggère d'apporter le projet Camoura à ce Syndicat qui aurait les moyens de l'exploiter à fond pour qu'il soit rentable, ce qu'une petite commune comme Benneville agissant isolément ne peut se permettre.

Attribution du Legs Callemard:

Quatre candidates en présence:

Mesdemoiselles Foiry Maryvonne
Bornet Jacqueline
Baignan Colette
Barbier Raymonde

La désignation est mise aux voix.

Ont obtenu au 1^{er} tour:

Mesdemoiselle Foiry	4 voix
" Bornet	2 "
" Baignan	4 "
" Barbier	5 "

2^e tour:

Mesdemoiselle Foiry	4 voix
---------------------	--------

documents
est pro.
bâtiment
classes de
lonies de
ère formule
de som-
l'opération
is en
aines que
u'en fin
ions en
re d'accueil

sollicita-
on d'un
cial de
ndicat et
légués.
Syndicat
ur qu'il
ne Henney

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale
1^{er} Bureau
N^o 06584
Vu
Bobeil-Essonne, le 19 DEC 1966
Le Prefet
Pour le Prefet et par Délégation
Le Directeur de l'A. E.
signé: illisible

Mademoiselle	Bornet	1 voix
"	Maignan	4 "
"	Barbier	5 "

3^e tour

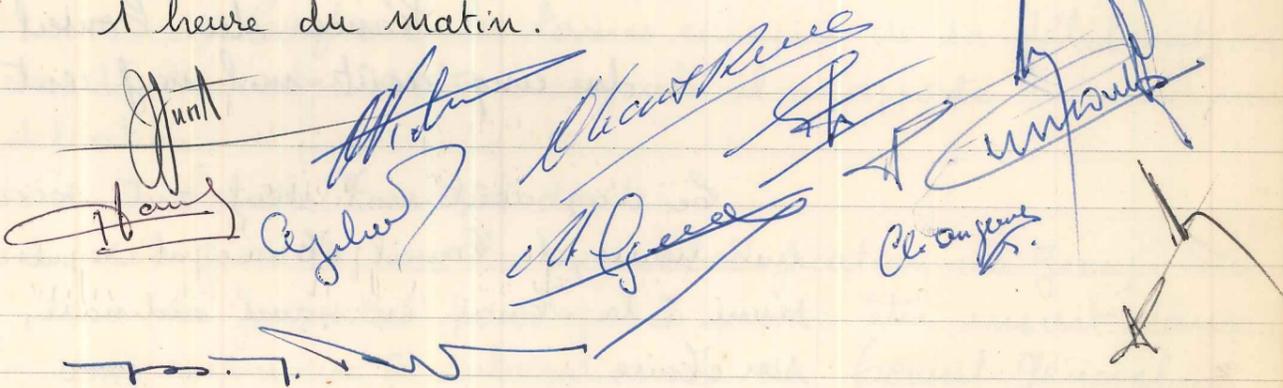
Mademoiselle	Foiry	3 voix
"	Maignan	5 "
"	Barbier	9 "

Mademoiselle Barbier est désignée comme attributaire du Legs Callemard.

A l'occasion de la distribution des prix, le Conseil est d'accord pour offrir un cadeau à Madame Hareoux qui a donné des cours gratuitement et avec beaucoup de bonne grâce et de dévouement, ainsi qu'à Madame Jacquet qui prend sa retraite et quitte l'enseignement.

Monsieur le Maire fait part du proche départ de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et propose qu'on lui offre une médaille de la Ville de Henney, ce qui est adopté à l'unanimité.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 1 heure du matin.



Séance du Conseil Municipal
du vingt cinq juillet mil neuf cent soixante six

Le vingt cinq juillet mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Henney régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents: M. Robert, Maire, Judith adjoint, Mlle Bonet, Violette, Chaugenet, Giroulet, Dhout, Legrand, Goudy, Cumant, Gilles, Hot.